



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE HENRYVILLE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Henryville du
lundi 8 septembre 2025, tenue au 110, rue Grégoire, à Henryville, à compter
de 20 h 00.**

Mme la mairesse, Danielle Charbonneau, préside la séance

Sont présents :

Monsieur Patrick Wenning, conseiller # 1
Madame Josianne Fabry conseillère # 2
Monsieur Léo Choquette, conseiller # 3
Monsieur Maxime Partenza, conseiller # 5
Monsieur Michel Lord, conseiller # 6

Est également présente :

Mme Lucie Roger, directrice générale, greffière & trésorière par intérim

Sont absent :

Monsieur André Raymond, conseiller # 4

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte

1.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**Résolution
9259-09-2025**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo Choquette
ET APPUYÉ par monsieur Michel Lord

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé

ORDRE DU JOUR

1.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Adoption de l'ordre du jour;

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025;

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2025;

1ere PÉRIODE DE QUESTION

1.4 Résultat des soumissions pour la rénovation du 122, rue Grégoire

- 1.5 Refinancement de 64 000 \$
- 1.6 Entente avec le syndicat SCFP local 5584
- 1.7 Approbation des comptes au 31 août 2025
- 1.8 Adoption du règlement # 236-2025 modifiant le règlement # 233-2025
- 1.9 Modification au calendrier des séances du conseil
- 2.0 PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 2.1 Adoption du Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 2.2 Octroi du contrat pour la rénovation de la caserne
- 3.0 TRAVAUX PUBLICS**
- 3.1 Résultats des soumissions pour la réfection secteur Richelieu
- 3.2 Demande de subvention PAVL pour la réfection du secteur Richelieu
- 3.3 Octroi du contrat pour le déneigement des bâtiments municipaux
- 3.4 Contrat pavage
- 3.5 Travaux de canalisation branche 52, entente avec la MRC
- 4.0 HIGIÈNE DU MILIEU**
- 5.0 SANTE ET BIEN ETRE**
- 6.0 AMENAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 6.1 Maintien du moratoire sur les nouvelles constructions
- 7.0 LOISIRS ET CULTURE**
- 7.1 Contrat modules de jeux enfants
- 7.2 Prix pour les cours de danse saison 2025-2026
- 7.3 Report de la course de boîte à savon
- 8.0 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 8.1 Demande de la FADOQ
- 9.0 AFFAIRES NOUVELLES**
- RAPPORT DES COMITÉS**
- 10.0 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**
- Adopté
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025;**

**Résolution
9260-09-2025**

IL EST PROPOSÉ par madame Josianne Fabry
ET APPUYÉ par monsieur Maxime Partenza

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 tel que rédigé

Adopté

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2025;

**Résolution
9261-09-2025**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Wenning
ET APPUYÉ par monsieur Michel Lord

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 tel que rédigé

Adopté

1ere PÉRIODE DE QUESTION

1.4 Résultat des soumissions pour la rénovation du 122, rue Grégoire

**Résolution
9262-09-2025**

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offre effectué sur SEAO ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues ;

GCP Construction : 344 942,51 \$, tx incluses
Construction Dougère : 549 300,00 \$, tx incluses

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Partenza
ET APPUYÉ par madame Josianne Fabry

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONTINUER le processus de demande de subvention PRACIM et d'informer madame Audrey Bogemans, Députée d'Iberville de l'urgence du présent dossier;

DE PROCÉDER à la mise en vente de l'immeuble du 165, rue de l'Église

D'AUTORISER la directrice générale à signer toute la documentation nécessaire à la vente du 165, rue de l'Église à Henryville

Adopté

1.5 Refinancement de 64 000 \$

**Résolution
9263-09-2025**

CONSIDÉRANT le refinancement attendu le 16 janvier 2024 au montant de 78 600 \$

CONSIDÉRANT que ce refinancement n'a pas été fait au moment prévu par la directrice générale du temps

CONSIDÉRANT qu'en 2025, un échéancier de 14 600 \$ devait être payé par la municipalité

CONSIDÉRANT le solde de 64 000 \$ devant être financé sur une période de 4 ans tel que prévu au règlement 90-2008

CONSIDÉRANT les appels d'offre envoyés à 3 différentes institutions financières

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la Caisse populaire

| Paiement | Solde | Capital | Intérêt | Solde |
|------------|----------------|------------------|--------------------|-----------|
| 2026-03-08 | 64 000 \$ | | \$1 603,20 | 64 000 \$ |
| 2026-09-08 | 64 000 \$ | 15 100 \$ | \$1 603,20 | 48 900 \$ |
| 2027-03-08 | 48 900 \$ | | \$1 224,95 | 48 900 \$ |
| 2027-09-08 | 48 900 \$ | 15 700 \$ | \$1 224,95 | 33 200 \$ |
| 2028-03-08 | 33 200 \$ | | \$831,66 | 33 200 \$ |
| 2028-09-08 | 33 200 \$ | 16 300 \$ | \$831,66 | 16 900 \$ |
| 2029-03-08 | 16 900 \$ | | \$423,35 | 16 900 \$ |
| 2029-09-08 | 16 900 \$ | 16 900 \$ | \$423,35 | 0,00 \$ |
| | Total : | 64 000 \$ | 8 166,30 \$ | |

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo Choquette
ET APPUYÉ par monsieur Patrick Wenning

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le refinancement de 64 000 \$ pour une période de 4 ans à la Caisse populaire au taux d'intérêt de 5,01%

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale par intérim à signer le billet municipal

Adopté

1.6 Entente avec le syndicat SCFP local 5584

**Résolution
9264-09-2025**

CONSIDÉRANT l'accréditation des employés municipaux

CONSIDÉRANT que (3) postes étaient en litige

CONSIDÉRANT les négociations entre la directrice générale et le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5584

IL EST PROPOSÉ par madame Josianne Fabry
ET APPUYÉ par monsieur Maxime Partenza

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER l'entente convenue le 26 août 2025 avec le SCFP local 5584

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer l'entente

Adopté

1.7 Approbation des comptes au 31 août 2025

**Résolution
9265-09-2025**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo Choquette
ET APPUYÉ par monsieur Michel Lord

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 31 août 2025, tel que présenté

Adopté

1.8 Adoption du règlement # 236-2025 modifiant le règlement # 233-2025

**Résolution
9266-09-2025**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 233-2025 décrétant un emprunt de 4 500 000 \$ pour les travaux de mise à jour de l'usine d'épuration des eaux usées, le 4 août 2025

CONSIDÉRANT les commentaires reçus du MAMH afin de corriger ledit règlement pour être conforme aux exigences

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Wenning
ET APPUYÉ par madame Josianne Fabry

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 236-2025 modifiant le règlement # 233-2025

Adopté

1.9 Modification au calendrier des séances du conseil

**Résolution
9267-09-2025**

CONSIDÉRANT la période électorale du 19 septembre au 2 novembre 2025

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne peut siéger qu'en cas d'urgence en octobre 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Wenning
ET APPUYÉ par monsieur Léo Choquette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER le calendrier des séances du conseil afin de respecter les règles électorales ainsi que la période de recomptage de 4 jours suivant le jour du scrutin

La séance du 6 octobre 2025 est par la présente annulée

Et

La séance du 3 novembre 2025 est déplacée au 10 novembre 2025

Adopté

2.0 PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

2.1 Adoption du Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie

**Résolution
9268-09-2025**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la sécurité incendie*, afin de bénéficier d'allègements définis dans les nouvelles orientations, des modifications doivent être apportées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie actuellement en vigueur, et ce, suivant la même procédure que celle pour l'établir;

CONSIDÉRANT QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent répondre aux objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées.

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre de la municipalité de Henryville a été intégré dans le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Lord
ET APPUYÉ par monsieur Léo Choquette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu ainsi que son plan de mise en œuvre.

Adopté

2.2 Octroi du contrat pour la rénovation de la caserne

**Résolution
9269-09-2025**

CONSIDÉRANT la problématique de contamination croisée à la caserne

CONSIDÉRANT qu'une solution a été recommandée par le directeur du service incendie

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation auprès de 3 soumissionnaires

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de deux entrepreneurs

Construction DMS : 85 787,45 \$, tx incluses
VLA rénovation : 71 057,92 \$, tx incluses

IL EST PROPOSÉ par madame Josianne Fabry
ET APPUYÉ par monsieur Michel Lord

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat de rénovation de la caserne à l'entreprise VLA rénovation pour un montant de 71 057,92 \$

Adopté

3.0 TRAVAUX PUBLICS

3.1 Résultats des soumissions pour la réfection secteur Richelieu

**Résolution
9270-09-2025**

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offre sur SEAO

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la réfection des rues Maurice-Duplessis, Jacques-Cartier et Richelieu

Excavation Darche ; 371 076,42 \$, tx incluses

Désormeaux : 428 728,54 \$, tx incluses
Baillargeon MSA : 367 629,69 \$, tx incluses
Construction Techroc : 648 446,86 \$, tx incluses

CONSIDÉRANT les coûts très élevés

IL EST PROPOSÉ par madame Josianne Fabry
ET APPUYÉ par monsieur Maxime Partenza

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NE RETENIR aucune offre et de revoir le descriptif des travaux afin de réduire les coûts

Adopté

3.2 Demande de subvention PAVL pour la réfection du secteur Richelieu

**Résolution
9271-09-2025**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

CONSIDÉRANT QUE la chargée de projet de la Municipalité, madame Lucie Roger, directrice générale par intérim, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ par madame Josianne Fabry
ET APPUYÉ par monsieur Patrick Wenning

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière,

DE CONFIRMER notre engagement à respecter les modalités d'application en vigueur,

DE RECONNAITRE qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et

DE CERTIFIER que madame Lucie Roger, directrice générale par intérim est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable

Adopté

3.3 Octroi du contrat pour le déneigement des bâtiments municipaux

**Résolution
9272-09-2025**

CONSIDÉRANT QUE la période hivernale arrive à grand pas

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offre sur invitation a été fait

CONSIDÉRANT les soumissions reçues

Garage NM Patenaude : 20 235,60 \$, tx incluses
Entretiens Archambault 18 396,00 \$, tx incluses

CONSIDÉRANT QU'il était prévu dans l'appel d'offre la possibilité de retirer certaines portions du contrat pour les faire à l'interne par l'équipe de cols bleus

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de retirer la portion de déneigement des portes des bâtiments

CONSIDÉRANT QU'il y a un crédit de 3 650 \$ + tx pour le retrait de ces travaux

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo Choquette
ET APPUYÉ par monsieur Maxime Partenza

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasif des stationnements des bâtiments municipaux à l'entreprise Entretien Archambault au montant de 12 350 \$ + tx

Adopté

3.4 Contrat pavage

**Résolution
9273-09-2025**

CONSIDÉRANT que la municipalité a deux endroits nécessitant une réparation de pavage équivalent à environ 115 mètres carrés

CONSIDÉRANT la réception de 2 soumissions pour ces réparations

Jack Pavage : 5 288,85\$, tx incluses
Daudi pavage : 15 083,71 \$, tx incluses

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo Choquette
ET APPUYÉ par monsieur Michel Lord

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat de réparation de pavage à Jack pavage pour un montant de 5 288,85\$

Adopté

3.5 Travaux de canalisation branche 52, entente avec la MRC

**Résolution
9274-09-2025**

CONSIDÉRANT les travaux nécessaires à la réfection de la branche 52

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de faire une entente intermunicipale relative à la gestion des travaux dans une portion de la branche 52 de la rivière du sud avec la MRC du Haut-Richelieu

IL EST PROPOSÉ par madame Josianne Fabry
ET APPUYÉ par monsieur Léo Choquette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER l'entente intermunicipale proposée par la MRCHR

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer l'entente

Adopté

4.0 HIGIÈNE DU MILIEU

5.0 SANTE ET BIEN ETRE

6.0 AMENAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Maintien du moratoire sur les nouvelles constructions

**Résolution
9275-09-2025**

CONSIDÉRANT la résolution 8722-09-2023 qui prévoit un moratoire concernant toute nouvelle construction

CONSIDÉRANT QUE ce moratoire se termine le 11 septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE la problématique de traitement des eaux usées est toujours présente

IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Partenza
ET APPUYÉ par monsieur Patrick Wenning

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MAINTENIR le moratoire jusqu'à nouvel ordre

Adopté

7.0 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Contrat modules de jeux enfants

**Résolution
9276-09-2025**

CONSIDÉRANT le retrait des modules de jeux du contrat de Moove Créateur de mouvement, compte tenu qu'ils n'ont pas réalisé les travaux dans les délais prévus

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires pour récupérer le dépôt de 30 % versé à Moove Créateur de mouvement pour les modules de jeux

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire toujours aménager des modules de jeux au parc des Copains et que le budget est toujours disponible

CONSIDÉRANT que la proposition de Tessier Récréo-parc est conforme aux attentes de la municipalité et respecte le budget

CONSIDÉRANT que suite à la levée des tarifs douaniers américains l'offre à diminuer de 10 000 \$

CONSIDÉRANT QUE Loisirs et Sports Montérégie ont versé une subvention de 10 000 \$ à la municipalité pour installer des équipements d'entraînement et que la portion de Parkour Ninja pourrait être acceptée dans le cadre de ce programme de subvention

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Lord
ET APPUYÉ par monsieur Patrick Wenning

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat de module de jeux à Tessier Récréo-parc conformément à l'offre # 44987.2 pour un montant de 93 072,53 \$ + tx

D'OCTROYER le contrat pour le parkour ninja à Tessier Récréo-parc conformément à l'offre # 44987.3 pour un montant de 34 417,70\$ + tx conditionnellement à l'acceptation par Loisirs et Sports Montérégie de la partie du projet visée la subvention

Adopté

7.2 Prix pour les cours de danse saison 2025-2026

**Résolution
9277-09-2025**

CONSIDÉRANT l'augmentation des honoraires des professeurs de danse K-Danse de 60\$/cour à 70\$/cour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo Choquette
ET APPUYÉ par madame Josianne Fabry

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUGMENTER le coût d'inscription au cours de danse de 110 \$ /personne à 120 \$ / personne

Adopté

7.3 Report de la course de boîte à savon

**Résolution
9278-09-2025**

CONSIDÉRANT les exigences des assureurs pour couvrir l'événement

CONSIDÉRANT QU'il ne reste pas suffisamment de temps pour modifier nos boîtes à savon et aussi informer les participants potentiels des modifications à faire sur leur engin

IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Partenza
ET APPUYÉ par monsieur Patrick Wenning

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REPORTER la course de boîte à savon au printemps 2026

DE FAIRE une exposition d'une boîte à savon conforme aux exigences des assureurs le 20 septembre 2025, afin que tous les participants puissent faire les modifications nécessaires

D'INFORMER la population du report de l'événement

Adopté

8.0 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

8.1 Demande de la FADOQ

**Résolution
9279-09-2025**

CONSIDÉRANT la demande de la FADOQ pour leur épluchette de blé d'inde

IL EST PROPOSÉ par madame Josianne Fabry
ET APPUYÉ par monsieur Léo Choquette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER une subvention de 250\$ à la FADOQ pour leur épluchette de blé d'inde

Adopté

9.0 AFFAIRES NOUVELLES

RAPPORT DES COMITÉS

10.0 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

**Résolution
9280-09-2025**

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h10

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Lord
ET APPUYÉ par monsieur Léo Choquette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance

Adopté